



Et si c'était vous?

**EMPLOYEUR**

Ville de Saint-Jérôme

Service des travaux publics  
Division des bâtiments

**TYPE DE POSTE**

Poste cadre  
Temporaire 1 an avec possibilité  
de permanence  
(R-876)  
Affichage interne et externe

**HORAIRE**

35 h / semaine  
Horaire de travail du lundi au  
vendredi

**ÉQUIPE DE TRAVAIL**

Contremaîtres  
Employés cols bleus

**RÉMUNÉRATION**

118 613 \$ annuellement

**DATES POUR POSTULER**

Du 11 au 25 novembre 2024

[vsj.ca/emplois](http://vsj.ca/emplois)

## CHEF DE SECTION - BÂTIMENTS

### Service des travaux publics

*Vous désirez faire carrière au sein d'une organisation qui a à cœur ses employés et qui prône les valeurs de respect, d'éthique, de leadership et de professionnalisme ? Faire partie d'une équipe dynamique où vous pourrez grandir et faire valoir vos compétences et votre leadership? Vous recherchez un environnement branché sur l'avenir, propice à la réalisation de vos aspirations? Nous avons des possibilités!*

**POURQUOI CHOISIR DE TRAVAILLER POUR LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME****Pour une vie équilibrée :**

- ✓ Conciliation travail-famille;
- ✓ Horaire de 4 ½ jours/semaine.

**Pour prioriser votre santé et ton bien-être :**

- ✓ Assurances collectives payées à 60 % par l'employeur;
- ✓ Banque santé et mieux-être de 1 000 \$ par année;
- ✓ Accès à un programme d'aide aux employés (PAE);
- ✓ Service de télémédecine.

**Pour votre futur :**

- ✓ Régime de retraite (l'un des meilleurs!);
- ✓ Salaires compétitifs et possibilités d'avancement de carrière;
- ✓ Et plus encore!

**Et plus encore!****VOTRE RÔLE AU SEIN DE L'ORGANISATION**

Sous la responsabilité d'un membre de la direction ou du personnel-cadre du Service des travaux publics, le chef de Section organise et supervise les opérations d'entretien des immeubles et du mobilier urbain. Il est responsable de l'application du plan d'entretien préventif. Il organise et supervise les travaux de construction qui lui sont confiés et effectue la supervision des contrats des sous-traitants et entrepreneurs.

## MISSION ET OBJECTIFS

- Prioriser les activités et allouer les ressources en conséquence;
- Contrôler la qualité du travail de ses équipes ainsi que la performance des ressources disponibles (humaines, matérielles et financières);
- Participer à l'élaboration des politiques, des méthodes et des procédures de travail et en assure l'application uniforme au sein de ses équipes;
- Superviser l'organisation du travail journalier, saisonnier et annuel, approuver les plans et les échéanciers des activités de sa Section et exercer les contrôles requis;
- Participer aux différents comités ou réunions où sa présence est requise;
- Fournir des rapports, des analyses et d'autres documents sur demande;
- Prendre les mesures nécessaires à la continuité des activités de l'organisation;
- Recommander à son supérieur toutes mesures visant à améliorer l'efficience de sa Section;
- Aviser son supérieur de toute situation anormale;
- Recevoir les requêtes relevant de sa Section et en assurer un suivi auprès de ses équipes de travail;
- Favoriser la communication entre son personnel et l'ensemble des services de la Ville;
- Représenter la Ville dans son secteur d'activité en entretenant de bonnes relations;
- Veiller à l'application par la Ville des lois et des règlements de son secteur d'activité;
- Veiller à l'application uniforme des conventions collectives en vigueur au sein de son groupe de contremaîtres;
- Contrôler la gestion des équipements sous sa responsabilité;
- Collaborer à la préparation du budget de sa Section;
- Participer au processus de sélection du personnel de sa Section;
- Évaluer le rendement des employés;
- Vérifier et approuve les rapports de temps du personnel, incluant les heures supplémentaires;
- Effectuer toutes autres tâches connexes demandées par son supérieur.

## ACTIVITÉS DE GESTION SPÉCIFIQUE

- Être responsable de l'entretien du mobilier urbain, des bâtiments municipaux, de l'éclairage de rue ainsi que des feux de circulation;
- Collaborer à l'élaboration, met en place et fait le suivi des plans d'entretien préventif;
- Assurer la collaboration et la coordination des contremaîtres sous sa responsabilité;
- Établir les besoins en termes de matériel et assurer la disponibilité des équipements requis;
- Assurer la coordination et la supervision des travaux de réfection ou des modifications mineures effectués par des entrepreneurs avec les diverses ressources de sa Section;
- Collaborer à la préparation du programme des travaux d'immobilisations de sa Section et en assurer le suivi;
- Collaborer à la préparation des documents de soumission en regard des divers contrats d'entretien, effectuer les recommandations requises pour leur octroi;
- Effectuer du remplacement de contremaîtres lors de situations exceptionnelles.

## EXIGENCES DE L'EMPLOI

- Détenir un diplôme d'études collégiales en technologie de la mécanique du bâtiment ou dans un domaine pertinent. Toute autre combinaison d'études et/ou d'expérience jugée pertinente pourra être considérée;
- Détenir des connaissances en électricité (un atout);
- Posséder de trois à cinq années d'expérience dans un poste de gestion en milieu municipal.

## LE PETIT PLUS QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- Détenir de fortes habiletés en planification opérationnelle et pour les communications orales et écrites;
- Être rigoureux et orienté vers l'atteinte de résultats;
- Connaître l'environnement MS Office;
- Détenir un permis de conduire valide de classe 5;
- Détenir une carte ASP (un atout).

## VOUS AVEZ LE PROFIL RECHERCHÉ?

Les candidats intéressés doivent soumettre leur candidature par le biais du site Web de la Ville de Saint-Jérôme ([vsj.ca/emplois](http://vsj.ca/emplois)), en joignant obligatoirement leur curriculum vitæ ainsi qu'une copie de leur diplôme. Les candidatures doivent être déposées avant le **25 novembre 2024, à 23 h 59**. Des tests pourraient être requis afin d'évaluer les capacités, les compétences et les connaissances des candidats.

## ÉGALITÉ DES CHANCES

La Ville de Saint-Jérôme applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite toutes les personnes qualifiées à présenter leur candidature, en particulier les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes en situation de handicap. Également, ces personnes peuvent nous faire part de leurs besoins particuliers en lien avec le processus de sélection pour l'emploi convoité afin de faciliter l'étude de leur candidature. Les outils de sélection peuvent être adaptés aux besoins des personnes en situation de handicap, et ce, à toutes les étapes du processus de recrutement.

Postulez à [vsj.ca/emplois](http://vsj.ca/emplois)

